



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-230

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne Madame HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-231

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, M. BAUCHE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIENT ABSENTS :** MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2019**

**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-232

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX; M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION**  
**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Direction Générale des Finances Publiques et la Ville de LUNEVILLE, souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Cette convention vise à formaliser des relations déjà établies entre les deux entités.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- amplifier les échanges ordonnateur-comptable en renforçant la dématérialisation et en développant des mutualisations ;

- améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense et de recette pour maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes ;
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Concrètement, la convention décline les actions suivantes avec des objectifs à atteindre :

1. Full Démat' - Passage à la signature électronique et finalisation de la dématérialisation des pièces justificatives.
2. Mise en place de la dématérialisation des ASAP (avis des sommes à payer).
3. Mise en place du PES (protocole d'échanges standards) « Retour Recettes » et du PES « Retour Dépenses ».
4. Optimisation de la chaîne de recouvrement des recettes (convention de recouvrement).
5. Mise en place de l'encaissement en ligne PayFiP.
6. Mise en place du prélèvement périodique et à l'échéance pour le recouvrement des recettes (principe de l'encaissement par prélèvement)
7. Modernisation et sécurisation des régies
8. Fiabilisation des comptes – Amélioration de l'indicateur de la qualité des comptes locaux (IQCL) du budget principal de la ville de Lunéville.
9. Fiabilisation des comptes – Amélioration de l'indicateur de la qualité des comptes locaux (IQCL) du budget annexe du service des eaux de Lunéville.
10. Réalisation d'analyses financières.
11. Assiette fiscale - Fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties.
12. Expertise domaniale – Valoriser le patrimoine en recourant aux services du Domaine

Le suivi de ces actions sera mené par la direction générale des services avec l'appui du service des finances et un bilan annuel réalisé par la Trésorerie de Lunéville Collectivités ainsi que le Maire.

Ce suivi et ce bilan permettront d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, ils permettront de réorienter les démarches entreprises.

Cette convention pourrait être signée pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le conseil municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2019-233

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET** : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CŒUR DES TERRITOIRES

**RAPPORTEUR** : Mme PAILLARD

Lancé officiellement en janvier dernier, "Au cœur des Territoires" est un ambitieux programme de déploiement d'implantations du Cnam dans tout le pays, au plus près des besoins des individus, des entreprises et des collectivités territoriales.

Le Cnam a été labellisé "Action cœur de ville" le 1er avril 2019 à travers une convention triennale avec le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, qui donne un accès privilégié aux villes "Action cœur de villes" au programme "Cœur des territoires".

Présent sur l'ensemble des régions françaises, métropolitaines et ultra-marines, le Cnam dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de services dans une logique d'aménagement du territoire et d'accès à tous pour la formation.

Afin d'amplifier la dynamique initiée au bénéfice des villes moyennes, le Cnam a mis en place un programme « Au Coeur des Territoires », labellisé Action Coeur de Ville, afin de prendre en compte de manière concrète la diversité de ces territoires pour un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité. Le Cnam propose via ce programme un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités dites de villes moyennes afin de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces zones éloignées des centres urbains, universitaires et métropolitains. « Au Coeur des Territoires » représente en outre la promesse de méritocratie républicaine reformulée dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

C'est dans ce contexte qu'une convention partenariale « Au Coeur des Territoires » entre le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Cnam a été signée le 1er avril 2019 par la ministre Jacqueline Gourault ainsi que l'administrateur général du Cnam Olivier Faron. Cette convention, signée pour trois ans, donne un accès privilégié aux villes ACV au programme « Au Coeur des Territoires » du Cnam, et leur permet d'inscrire dans leur convention ACV une ou plusieurs actions de création ou de développement d'une offre de formation d'enseignement supérieur, et de mobiliser ainsi les financements adéquats.

Afin de faire de l'accès à la formation un levier à la redynamisation des villes moyennes, le Cnam et la direction des programmes Action Coeur de Ville lancent un appel à manifestation d'intérêt auprès des 222 villes ACV.

A travers cet appel à manifestation d'intérêt, il s'agit de détecter les actions qui, grâce à un partenariat entre le Cnam et la collectivité, permettront de :

- Participer au développement économique d'une zone d'emploi, d'une part en attirant des entreprises ou en les incitant à rester sur place, à travers une montée en compétences des salariés ou demandeurs d'emploi, d'autre part en favorisant la création d'entreprise ou la reprise d'activité afin de redynamiser le tissu économique local,
- Développer les services publics et les maintenir au sein des villes moyennes,
- Permettre la redynamisation par la formation professionnelle via l'utilisation d'espaces d'accueil et de formations situés en cœur de ville.

De manière plus large, ces actions devront permettre à des personnes peu ou pas qualifiées de se former dans une optique de montée en compétences ou de reconversion professionnelle sur des métiers en tension sur la zone d'emploi et à la jeunesse de la zone d'emploi de trouver des réponses adaptées à leurs besoins de formation, afin d'éviter une érosion de la population vers les métropoles périphériques.

Cet AMI a pour objectifs :

- d'identifier les besoins des collectivités Action Coeur de Ville en matière de formation,
- de qualifier ces besoins quantitativement et qualitativement,
- de sélectionner des axes de développement dans lesquels des actions de formation pourraient avoir un effet de levier,
- d'identifier des partenaires potentiels (entreprises, associations d'insertion professionnelle, associations participant au développement économique de la ville, chambres consulaires).

Les besoins peuvent correspondre à des problématiques de formation professionnelle et continue, pour répondre à des besoins spécifiques et immédiats des entreprises de la zone d'emploi, de formation pour un public demandeurs d'emploi peu ou pas qualifié, de jeunes en situation de décrochage scolaire ou de personnes souhaitant accéder à l'enseignement supérieur après une période professionnelle, et/ ou souhaitant valider leurs acquis de l'expérience professionnelle.

Cet AMI doit permettre l'élaboration d'une réponse de partenariat entre le Cnam et la collectivité en matière de formation, qui s'intègre dans la phase d'initialisation suite à la signature de la convention-cadre Action Coeur de Ville le 8 juin 2018.

Le conseil municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

**- sera amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt et toutes les pièces afférentes à cette affaire.**

**Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.**



**Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,**

**Catherine PAILLARD**



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2019-234

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET); M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

### **OBJET : CONVENTION AVEC ACTION LOGEMENT**

**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

#### **Le programme Action Cœur de Ville**

Le programme Action Cœur de Ville initié par l'Etat et associant Action Logement, la Caisse des Dépôts et l'ANAH en leur qualité de financeurs, a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Il concerne 222 villes qui seront accompagnées dans leur projet de redynamisation de territoire dans les conditions définies par une convention cadre pluriannuelle entre la Ville et son EPCI d'une part et l'Etat et les partenaires financeurs d'autre part.

#### **Le projet du centre-ville de la ville de Lunéville :**

- La ville de Lunéville et la CCTLB portent pour le centre-ville un projet de transformation élaboré en partenariat pour revitaliser le centre-ville et renforcer la centralité et l'attractivité de l'agglomération.

- Ce projet a été sélectionné par le **plan d'Action Cœur de Ville**. Il fait partie de la liste des 222 villes retenues qui seront financièrement accompagnées. Il a donné lieu à ce titre à la mise en place d'une convention cadre pluri annuelle avec toutes les parties prenantes.
- **Les principaux enjeux du projet global**, porté par la collectivité, qui s'inscrit dans le périmètre de l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** sont les suivants :
  1. Habitat
  2. Commerce
  3. Equipements de services – aménagements et cadre de vie
  4. Patrimoine
  5. Santé
  6. Mobilité

Le projet comporte donc un **volet Habitat** portant sur centre historique (périmètre OPAH-RU ci-annexé), secteur prioritaire comportant plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre rénovée de logement et de commerce, dont la liste est non- exhaustive.

#### **L'intervention d'Action Logement :**

- Aux termes de la convention quinquennale signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, Action Logement s'est engagée à l'initiative des partenaires sociaux, à **financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes**, pour appuyer **les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain**, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.
- L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité au **renouvellement de l'offre de logement locative** afin de :
  - répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
  - contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.
- Dans ce cadre, **Action Logement finance les opérateurs de logement sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers** incluant les pieds d'immeuble, considérés comme **stratégiques** par la collectivité, en vue de leur **réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés**, dans le cadre de **droits de réservations** consentis à Action Logement Services en contrepartie de ses financements.
- Action Logement Services, filiale d'Action Logement Groupe dédiée à cet emploi de la PEEC versée par les entreprises (Participation des employeurs à l'effort de construction) la somme de **1,5 Milliard d'euros sur 5 ans**, pour solvabiliser la part du coût des opérations d'investissement qui ne peut être supportée par l'économie locative des immeubles, en :
  - préfinançant leur portage amont,
  - finançant en subventions et prêts les travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles à restructurer.

Pour concrétiser cette intervention, il convient d'établir une convention partenariale tripartie entre la CCTLB, la Ville de LUNEVILLE et Action Logement.

Cette coopération vise à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'ORT, afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce renouvelée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Ces engagements sont partie intégrante du Programme action Cœur de Ville initié par l'Etat et les partenaires du Programme : Action Logement, Caisse des Dépôts, ANAH et ANRU.

- La Ville et la CCTLB ont défini conjointement dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville, la liste non exhaustive des Immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui seront maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville et la CCTLB, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.
- Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville et la CCTLB, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

Le Conseil Municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

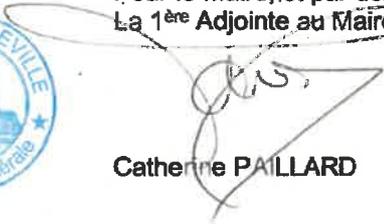
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

  
Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-235

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – RETRAVAILLER LORRAINE – PARTICIPATION FINANCIERE A UNE ACTION EMPLOI POUR DES FEMMES PRIMO-ARRIVANTES**  
**RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Depuis 2004, l'association Retravailler Lorraine intervient dans le domaine de l'insertion et de l'orientation professionnelle dans le cadre, entre autres, de marchés avec Pôle Emploi, l'Agefiph, les Conseils Départementaux et la DIRECCTE.

Au vu des difficultés rencontrées par les femmes primo-arrivantes sur notre commune, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle nous a proposé de mener une action au sein de l'antenne de LUNEVILLE de Retravailler Lorraine située 6 rue du Colonel Clarenthal.

L'action proposée vise l'accompagnement de 8 femmes primo-arrivantes, habitant LUNEVILLE, issues de pays en dehors de l'Union Européenne. L'objectif consiste à les accompagner vers une insertion professionnelle durable et valorisante. La durée de l'accompagnement dure environ 6 mois, à temps partiel, et alterne séances collectives et entretiens individuels.

Le dispositif vise l'appropriation de connaissances et de méthodes pour optimiser leur intégration sociale et professionnelle et la mise en relation avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Le budget prévisionnel de cette action est de 11 000 €.

La Ville de LUNEVILLE propose donc de contribuer au financement de l'action à hauteur de 1 000 €. La DDCS 54 financera 10 000 € dans le cadre du BOP 104.

**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : M. DELBARRE - Abstentions : M. BARDOT, M. AUBERT, Mme VIROUX, Mme GUILLEMOT, Mme MANSUY, Mme WALTER, Mme LASSUS, Mme LAURAIN, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, M. BOESCH, M. BAUCHE),**

**Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 1 000 € à l'association Retravailler Lorraine afin de participer au financement d'une action emploi en direction des femmes primo-arrivantes,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette action,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23 157.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

  
Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-236

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME 2019 DE REUSSITE EDUCATIVE**  
**RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre à LUNEVILLE depuis 2008, repose sur l'élaboration de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement scolaire, éducatif, sanitaire et social d'enfants de 2 à 16 ans. L'objectif de ce programme, porté et financé par Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est d'aider les enfants concernés, avec leur famille, à surmonter ou à atténuer les obstacles de natures diverses qui freinent leur épanouissement.

Suite à la l'élaboration du nouveau Contrat de Ville pour la durée 2015-2020, et à la poursuite du PRE confirmé par le CGET, il est demandé à la Ville de LUNEVILLE d'apporter, en plus des valorisations inscrites au bilan annuel, une contribution financière directe au fonctionnement du dispositif.

La Ville de LUNEVILLE propose donc de contribuer au financement du dispositif à hauteur de 13 500 €, étant entendu que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale, chargé de la mise en œuvre du dispositif de Réussite Éducative au niveau local.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 13 500 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de participer au financement du fonctionnement du Dispositif de Réussite Educative,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019, nature 6748, fonction 522, enveloppe 18 871.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



  
Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-237

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE**

**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

#### **1 – TENNIS CLUB LUNEVILLE**

Le Tennis Club LUNEVILLE organise au stade Fenal son tournoi annuel Open du 11 juin au 30 juin 2019, sur les courts en terre battue et qui réunira quelques 250 participants.

A cet effet, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 6 500 euros.

La Commission propose une subvention de 400 €.

#### **2 – RUGBY CLUB LUNEVILLOIS**

Le Rugby Club Lunévillois organisera au stade Fenal un tournoi de rugby à 5 le samedi 22 juin prochain.

Cette épreuve de niveau régional accueillera une centaine de sportifs. Soixante-dix hommes et trente femmes sont attendus.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est estimé à 7 050 € (dont 4 000 € de frais de bénévolat).

La Commission propose une subvention de 300 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer

- 400 € au Tennis Club LUNEVILLE,
- 300 € au Rugby Club Lunévillois

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2019, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-238

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : SPORTS – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT RELATIF A L'ENTRETIEN DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT SYNTHÉTIQUE DES FRÈRES HECKLER**

**RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Il est rappelé la délibération n° 2018-085 du 8 mars 2018 concernant la mise à disposition de la Communauté de Communes du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT d'un terrain situé au stade des frères Heckler en vue de la réalisation d'un terrain d'entraînement de football en gazon synthétique pour les jeunes du territoire.

Suite à la construction de ce terrain, il est proposé d'approuver l'avenant n°1 (ci joint) à la convention entre la ville et la CCTLB. Celui-ci a pour objet de définir les modalités de rétribution par la CCTLB à la ville des coûts liés à l'entretien du terrain et des coûts des fluides (électricité et eau).

En contrepartie de l'entretien du terrain (balayage, décompactage, tonte des abords...) par la collectivité de LUNEVILLE, la CCTLB s'engage à indemniser la ville à hauteur de 3 660,45 €, réévaluables chaque année.

Cet avenant permet également de définir les modalités de facturation des frais en eau et électricité à la CCTLB par la ville de LUNEVILLE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa commission des Finances,**

**- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la CCTLB concernant le terrain d'entraînement de football synthétique situé au stade des frères Heckler, permettant de définir les modalités de rétribution des coûts liés à l'entretien du terrain et des coûts des fluides.**

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-239

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE**

**RAPPORTEUR : Mme BAGARD**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs « l'île aux Vacances » pour les mois de juillet et août 2019, plusieurs associations interviendront pour des activités sportives, culturelles et de pleine nature :

- LES ARCHERS LUNEVILLOIS
- LA GALOPADE
- LA CARACHE LUNEVILLOISE
- LA LORRAINE GYMNASTIQUE LUNEVILLE
- LA BASE DE LOISIRS DE BURES

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer les conventions ci-jointes,

- décide de verser aux différentes associations des prestations financières correspondant à leurs interventions, sur présentation de factures, à savoir :

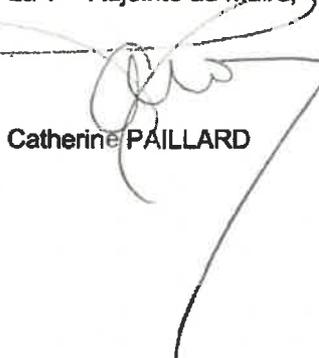
- 180 € (cent quatre-vingt euros) pour 3 après-midis à l'association des ARCHERS LUNEVILLOIS,
- 540 € (cinq cent quarante euros) pour 1 journée et 2 demi-journées à LA GALOPADE,
- 280 € (deux cent quatre-vingt euros) pour 4 matinées avec l'association LA CARACHE LUNEVILLOISE,
- 120 € (cent vingt euros) pour 2 demi-journées à l'association la LORRAINE GYMNASTIQUE LUNEVILLE,
- 750 € (sept cent cinquante euros) pour une demi-journée à la BASE DE LOISIRS DE BURES.

- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019, fonction 421, nature 611, enveloppe 9509 pour les activités de l'accueil de loisirs l'île aux vacances.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.



Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

  
Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2019-240

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – FETE DE LA MUSIQUE - PLACE LEOPOLD**  
**RAPPORTEUR : Mme VIROUX**

La Ville de LUNEVILLE organise un concert en plein air dans le cadre de la Fête de la Musique le vendredi 21 juin 2019 sur la place Léopold avec une démonstration de zumba et 2 groupes de musique de 18 h à minuit.

Au programme :

- Démonstration de Zumba de 18h00 à 18h45
- Groupe amateur en première partie de 19h00 à 19h45
- Phoenix 66 de 21h00 à minuit (Tribute to Hallyday)

La Ville de LUNEVILLE prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, la restauration et l'ensemble des frais liés à l'organisation pour un montant maximum de 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et notamment le contrat avec l'association « Phoenix 66 » et celui avec « Acoustic Event » pour la technique son et lumières,
- précise que l'ensemble des dépenses liées à cet événement s'élèvera à un montant maximum de 5 000 €,

- précise que les crédits figurent au budget 2019 nature 611, enveloppe 5048 pour les cachets des artistes, nature 6135, enveloppe 5103 pour les locations scéniques et matérielles, nature 6288, enveloppe 23270 pour les services de secours, nature 637, enveloppe 3275 pour les redevances SACEM, nature 6257, enveloppe 780 pour la restauration et nature 611, enveloppe 5046 pour le service d'ordre.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-241

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAÛCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET** : FETES ET MANIFESTATIONS – UN DIMANCHE PRES DU KIOSQUE 2019  
**RAPPORTEUR** : Mme VIROUX

La Ville de LUNEVILLE poursuit les animations musicales organisées chaque été depuis 1995 au kiosque à musique du Parc des Bosquets.

Cette nouvelle édition des concerts « Un dimanche près du kiosque » se déroulera du dimanche 23 juin au dimanche 8 septembre 2019 ainsi que le jeudi 15 août 2019.

Au total, 13 jours seront animés à raison de 2 groupes par date, ce qui correspond à 26 concerts différents.

La programmation de cette année s'inscrit dans la continuité des années antérieures et répond aux objectifs de la manifestation, c'est-à-dire :

- proposer la rencontre de cultures différentes en invitant des groupes folkloriques d'origines géographiques variées,
- valoriser la chanson française,
- réunir les gens autour de ce langage international qu'est la Musique,
- renouer avec l'esprit des guinguettes d'autrefois.

Cette manifestation se clôturera le 8 septembre à l'issue d'une saison très riche.

La gestion de la buvette et l'accueil des artistes sont confiés aux bénévoles de l'Office des Fêtes.

**LA PROGRAMMATION 2019 EST LA SUIVANTE :**

- **23 juin** : SD Musique – musette et Paradox – chanson française
- **30 juin** : Stanlor – musette et Groupe celtique – danses et musiques Irlandaises
- **7 juillet** : Tenue de soirée – musette et Vouzutetor – chanson française – Brassens
- **14 juillet** : Orchestre Frédéric BUCH – musette et Les Biteulses – rock - Beatles
- **21 juillet** : Orchestre José PEREIRA – musette et ill River – Folk rock-Blues rock
- **28 juillet** : Musique de Baccarat – musette et Foot Tapper – early rock
- **4 août** : Sergio Mondiale – musette et Vintage – Rock 50's et 60's
- **11 août** : Orchestre Benoit Pryzbyla – musette et Mind's up – Rock 70's
- **15 août** : Orchestra – musette après-midi + apéro concert du soir et Starsmen - Rock
- **18 août** : Baila – musette et Stratos – Rock
- **25 août** : Orchestre Dancing – musette et Bossembo – afro antillais – afro-cubain
- **1<sup>er</sup> septembre** : JC Mausoléo – musette et The Downstroke – rock
- **8 septembre** : Orchestre Jean Claude DANIEL – musette et Ladislava – musique Balkans et Manouche

La Ville de LUNEVILLE prendra à sa charge l'intégralité des spectacles, de la sonorisation, de la restauration, les cachets et défraiements d'artistes pour un montant maximal de 42 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette manifestation et éventuels avenants pour l'animation « Un dimanche près du kiosque »,

- s'engage à prendre en charge les frais annexes à l'organisation de la manifestation : la sonorisation, la restauration, les cachets et défraiements d'artistes, les redevances SACEM pour un montant maximum de 42 000 €,

- précise que les crédits figurent au B.P 2019 nature 611, enveloppe 1870 pour le versement de cachets aux sociétés, nature 6574, enveloppe 23156, pour les subventions aux associations, nature 6257, enveloppe 9453 pour la restauration, et nature 637, enveloppe 3275 pour les redevances SACEM.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-242

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – FETE NATIONALE DU 13 JUILLET 2019**

**RAPPORTEUR : Mme VIROUX**

La Ville de LUNEVILLE organise des festivités liées à la Fête Nationale le 13 juillet 2019.

Au programme :

- 19h20 : défilé militaire
- 20h30 à 1h00 : bal populaire
- 22h45 : spectacle pyro-musical

La Ville de LUNEVILLE prendra à sa charge l'intégralité des animations, de la sonorisation, de la restauration, les cachets et défraiements d'artistes pour un montant maximal de 26 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- précise que l'ensemble des dépenses liées à cet événement s'élèvera à un montant maximum de 26 000 €.

- précise que les crédits figurent au budget 2019 nature 611, enveloppe 5048 pour la cession de spectacle, nature 6135, enveloppe 5103 pour les locations scéniques et matérielles, nature 6288, enveloppe 23270 pour les services de secours, nature 637, enveloppe 3275 pour les redevances SACEM, nature 6257, enveloppe 780 pour la restauration et l'hébergement et nature 611, enveloppe 5046 pour le service d'ordre.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-243

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

#### **OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – CONCERT ESTIVAL – PLACE LEOPOLD**

#### **RAPPORTEUR : M. BOESCH**

La ville de LUNEVILLE proposera un concert estival sur la place Léopold, le vendredi 19 juillet 2019 à 21h00.

Le groupe « Electro Deluxe », composé de 7 talentueux musiciens et chanteurs, sera en exclusivité en représentation dans notre cité pour un concert gratuit.

Depuis 2001, ces artistes distillent un son qui mélange Jazz, Funk et Hip Hop.

Reconnu sur la scène musicale nationale, « Electro Deluxe » a déjà eu l'occasion de se produire à l'Olympia, aux Solidays, au Printemps de Bourges et également aux Nancy Jazz Pulsations.

La qualité de leurs prestations leur a permis de décrocher la Victoire du Jazz, dans la catégorie « meilleur groupe », récompensant plus de 15 ans de carrière.

Le budget principal de cette manifestation incluant l'ensemble des prestations techniques nécessaires à l'organisation, les dispositifs de sécurité, les cachets des artistes, l'hébergement et la restauration, est évalué à 25 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstention : M. DELBARRE),  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation, et notamment le contrat avec la société « Enzo Production »,
- précise que l'ensemble des dépenses liées à cet événement s'élèvera à un montant maximum de 25 000 €,
- précise que les crédits figurent au budget 2019 nature 611, enveloppe 5048 pour les cachets des artistes, nature 6135, enveloppe 5103 pour les locations scéniques et matérielles, nature 6288, enveloppe 23270 pour les services de secours, nature 637, enveloppe 3275 pour les redevances SACEM, nature 6257, enveloppe 780 pour la restauration et l'hébergement et nature 611, enveloppe 5046 pour le service d'ordre.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-244

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - SPECTACLE OCTOBRE ROSE**  
**RAPPORTEUR : M. BOESCH**

La Ville de LUNEVILLE organise un spectacle de chant et de danse sur le thème « I have a dream » de Martin LUTHER KING, le samedi 12 octobre 2019 avec l'association la « Fa-Mi Do-Ré ».

Cette soirée aura lieu au théâtre de LUNEVILLE à partir de 20h30. La troupe se produira bénévolement et l'ensemble de la recette sera reversée au Comité Départemental 54 de la Ligue Contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.

Au programme :

- 1<sup>ère</sup> Partie : Enfin libre (le temps de l'esclavage et de l'abolition),
- 15 à 30 minutes d'entracte,
- 2<sup>nd</sup> Partie : Couleur d'Afrique.

La Ville de LUNEVILLE prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à l'organisation.

En outre, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- 10 € la place pour un adulte,
- 5 € la place pour les moins de 12 ans.

Les 500 places seront mises à la vente en septembre à l'accueil des mairies principale et annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation,
- autorise le Maire à reverser l'intégralité de la recette de la billetterie au comité départemental 54 de la Ligue Contre le Cancer,
- précise que les recettes seront imputées sur : BP 2019, env. 25430, nature 7088, fonction 70,
- fixe le tarif d'entrée au spectacle à 10 € pour un adulte et 5 € pour un enfant de moins de 12 ans,
- autorise l'impression en régie municipale de 500 tickets numérotés.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-245

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDÉ, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme BAGARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), M. FLAVENOT (pouvoir M. FRASNIER), Mme DI MARINO (pouvoir Mme SARDE).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2019.

**OBJET : DOMAINE COMMUNAL- PROLONGATION DE BAIL EMPHYTEOTIQUE RUE DE LA TOUR  
BLANCHE**

**RAPPORTEUR : M. BREGEARD**

Par acte administratif en date du 11 mai 1992, la Ville de LUNEVILLE a cédé à bail emphytéotique à l'OPH du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT l'ensemble immobilier situé 18-22 rue de la Tour Blanche à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992 pour une durée de 30 ans.

Or, l'OPH du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT a engagé des travaux de réhabilitation thermique et patrimonial sur ces bâtiments et a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour les financer.

Il convient donc de prolonger la durée du bail emphytéotique afin de permettre à l'OPH de rembourser son emprunt antérieurement à l'échéance du bail.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation du bail emphytéotique du 11 mai 1992 d'une durée de 27 ans, soit jusqu'au 30 juin 2049.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise la prolongation du bail emphytéotique du 11 mai 1992 cédé à l'OPH du Territoire de LUNEVILLE à BACCARAT jusqu'au 30 juin 2049,

- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le treize juin deux mil dix-neuf.

Pour expédition conforme,  
Pour le Maire, et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD